

# CMPP de DREUX

Bonjour à tous,

L'équipe du CMPP de Dreux continue de vous informer sur les actualités du CMPP et vous souhaite une bonne année 2024 !



## Actualités du CMPP de Dreux

**PROJET D'ETABLISSEMENT** : Le CMPP de Dreux dispose dorénavant d'un projet d'établissement simplifié (en pièce jointe du mail). Il est également disponible en salle d'attente. Ce document a pour but de simplifier la compréhension du fonctionnement de l'établissement et d'expliquer les axes de travail de l'équipe pour les prochaines années.

**EVALUATION EXTERNE** : Tous les établissements médico-sociaux ont l'obligation d'être évalués par un service extérieur ! L'équipe du CMPP de Dreux se prépare à cette évaluation qui aura lieu en automne 2024. Dans ce cadre, les enfants du CMPP pourraient être sollicités, si vous l'autorisez, pour être entendu par les évaluateurs. Nous vous tiendrons au courant.

**PROJET DE FILIERE « DYS »** : Dans le cadre de l'amélioration du parcours de soin des enfants présentant un trouble « dys », le CMPP de Dreux va transformer son fonctionnement. En ce sens, les inscriptions sont temporairement suspendues. Nous vous donnerons plus de détails prochainement.

## Enquête de satisfaction 2023 !

L'enquête de satisfaction 2023 est terminée ! 100 parents d'enfants en cours de suivi au CMPP, choisis de manière aléatoire, ont reçu un questionnaire de satisfaction. 55 parents ont répondu.

En voici les résultats

<b>Appréciations concernant</b>	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
Les locaux	45,50%	50,90%	1,80%	1,80%
L'accueil téléphonique et physique	67,30%	27,30%	3,60%	1,80%
Les délais pour débiter l'accompagnement	36,30%	45,50%	18,20%	0%
Les horaires des rendez-vous	50,90%	45,50%	3,60%	0%
Les échanges avec les professionnels	67,20%	25,50%	7,30%	0%
La participation au projet de votre enfant	50,90%	43,60%	5,50%	0%
Le travail partenarial	45,50%	34,50%	18,20%	1,80%

Concernant les suggestions des parents pour améliorer le fonctionnement du CMPP, nous retrouvons :

**Le recrutement de plus de professionnels et plus particulièrement en orthophonie**

: Malheureusement le CMPP de Dreux ne dispose pas des moyens financiers pour agrandir son équipe. Nous savons que cela entraîne des délais d'attente, mais nous n'avons pas de solutions.

Concernant les horaires, les intervenants tentent d'adapter au maximum leur emploi du temps, mais au vu du nombre d'enfants suivis, il apparaît difficile de satisfaire tout le monde. **Les horaires de séances hors temps scolaires** sont généralement attribués aux adolescents, puisqu'il est plus difficile pour eux de « rattraper » les heures de cours manquées.

**Une aide pour les dossiers administratifs** : L'assistante sociale du CMPP peut vous aider ! Vous pouvez la solliciter en cas de besoin, en appelant le CMPP.

**Une meilleure organisation des transports taxis** : Les déplacements pour les séances au CMPP sont sous la responsabilité des parents, qui doivent les organiser. En cas d'annulation de séances du fait du CMPP, nous faisons notre maximum pour vous prévenir au plus vite afin que vous puissiez prévenir le taxi.

**Plus de liens avec les écoles** = les enseignantes spécialisées du CMPP ont des demi-journées banalisées afin de pouvoir assister aux réunions à l'école. 1 demi-journée est également banalisée pour la coordination et les contacts avec l'école. Toutefois, au vu du nombre d'enfants suivis au CMPP, nous ne pouvons pas honorer toutes les invitations.

**L'accès aux locaux (sécurité)** : les enfants doivent être accompagnés, ou par les parents ou par le transporteur taxi. Ils doivent être amenés en salle d'attente, se présenter au secrétariat, et attendre sous la surveillance de l'accompagnateur (règlement de fonctionnement du CMPP - document transmis lors du rendez-vous d'inscription administrative).

**Plus de rencontres avec les professionnels du CMPP** : les rencontres se font au moins 1 fois par an. Vous êtes libre néanmoins de demander un rendez-vous avec les professionnels du CMPP à tout moment si vous en sentez le besoin.

Finalement, 73% des parents enquêtés **ne sont pas favorables** à des soirées à thèmes au CMPP. Nous verrons dans l'avenir si finalement ce mode d'accompagnement retient davantage l'attention des parents.

